

MINESEP: AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°2020-083/AMI/MINSEP/CAB/2020 POUR LA PRE-SELECTION D'UN EXPLOITANT DU CENTRE COMMERCIAL DU COMPLEXE SPORTIF D'OLEMBE

1. Contexte

Le Gouvernement de la République du Cameroun construit en ce moment un Complexe Sportif à Olembe dans la banlieue de Yaoundé. En plus de multiples infrastructures sportives, ce Complexe dispose également des espaces commerciaux dont un centre commercial, un hôtel et des salles de cinéma. Les travaux d'achèvement de ce complexe commercialo-sportif ont fait l'objet du Contrat N°2020/C/MINSEP/CAB/2020 au bénéfice de l'entreprise MAGIL CONSTRUCTIONS en mode EPCM (Engineering, Procurement and Construction Management).

Dans l'optique de passer à l'exploitation et à la gestion des espaces commerciaux du Complexe Sportif d'Olembe, le Ministre des Sports et de l'Education Physique, lance un Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la pré-sélection d'un ou de plusieurs exploitant (s) potentiels.

Le but du présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt est de retenir la meilleure proposition technique et financière pour l'exploitation du centre commercial du Complexe Sportif d'Olembe. Lesdites propositions feront l'objet d'un Contrat de Partenariat conformément à la Loi N° 2006/12 du 29 décembre 2006 fixant le régime des Contrats de Partenariat.

2. Objet

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des personnes morales ou physiques désireuses d'exploiter le centre commercial du Complexe Sportif d'Olembe exception faite des (03) salles de cinéma. La procédure de contractualisation suivra les étapes prévues par la loi susmentionnée notamment la présélection, la dialogue de pré-qualification et l'adjudication.

3. Consistance des prestations

La mission consistera à l'exploitation et à la gestion des espaces commerciaux du Complexe Sportif d'Olembe.

4. Participation et origine

Les candidats exploitants qui souhaitent participer au présent Avis à Manifestation d'Intérêt, doivent être régulièrement immatriculés au Cameroun ou à l'étranger, être en règle avec leurs obligations fiscales et administratives et justifier d'une capacité technique, financière et opérationnelle suffisante en matière de gestion de centres commerciaux.

A cet effet, les personnes physiques ou morales intéressées doivent fournir toutes les informations indiquant leurs expériences en matière de gestion et d'exploitation des centres commerciaux au Cameroun ou à l'étranger.

5. Financement

Le financement des aménagements spéciaux sera assuré par l'exploitant.

6. Remise des offres

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies marqués comme tels, devront être transmis sous plis fermés contre décharge au plus tard le 18 décembre 2020 à 12 heures précises, heure locale au Service du Courrier du Ministère des Sports Et de L'Education Physique et devra porter la mention :

**« AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 2020-083/AMI/MINSEP/CAB/20
du 20 novembre 2020 Pour la présélection d'un exploitant du
centre commercial du Complexe sportif d'Olembe».**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

7. Critères d'évaluation

a- Critères essentiels

- Plan de travail, méthodologie et projet45 points
 - Références du candidat20 points
 - Qualifications et compétence du top management.....20 points
 - Moyens matériels 10 points
 - Présentation de l'offre05 points
- Total .. 100 points

b- Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif;
- Fausse déclaration et/ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure à 80/100.

NB : Seuls les candidats ayant obtenu, à l'issue de cette évaluation, une note supérieure ou égale à 80 points sur 100, pourront être présélectionnés pour le dialogue.

A l'issue de la présente manifestation d'intérêt, une présélection suivra. Le dialogue de pré-qualification ne concernera que les personnes morales ou physiques présélectionnées.

8. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Sports et de l'Education Physique.

YAOUNDE le 20 Novembre 2020

Le MINISTRE

MOUELLE KOMBI Narcisse